



Attestation d'hebergement obligatoire?

Par **merryblues**, le **31/08/2011** à **19:38**

Bonjour, je voudrais juste que quelqu'un me confirme ce que j'ai lu: mon ami a une carte de séjour + visa en Italie (pour travail). S'il vient en France, il n'est pas obligatoire qu'il ait une attestation d'hébergement de ma part. N'est-ce pas?? merci

Par **mimi493**, le **31/08/2011** à **20:09**

Il peut venir en France librement pour une période de 3 mois maxi (en touriste). L'attestation d'hébergement est pour obtenir un visa

Par **merryblues**, le **31/08/2011** à **20:11**

merci pour votre réponse. Il n'a pas besoin non plus d'avoir une grosse somme d'argent sur lui?